



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

**AFFAIRE DU « VOLGA » (FÉDÉRATION DE RUSSIE C. AUSTRALIE)
L'AUDIENCE COMMENCE LE 12 DÉCEMBRE 2002 » À 10 HEURES**

**LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT DE M. IVAN SHEARER,
JUGE AD HOC, AURA LIEU LE 11 DÉCEMBRE 2002 À 10H30**

L'audience relative à la demande de mainlevée du *Volga* et de libération des membres de l'équipage (Fédération de Russie c. Australie) s'ouvrira le jeudi 12 décembre 2002. L'audience se déroulera de 10 heures à 16h45, le jeudi et le vendredi.

Une audience publique du Tribunal se tiendra à 10h30, le mercredi 11 décembre 2002, au cours de laquelle M. Ivan Shearer, juge *ad hoc* désigné par l'Australie, fera la déclaration solennelle requise en vertu de l'article 9 du Règlement du Tribunal.

M. IVAN ANTHONY SHEARER, JUGE AD HOC

Citoyen australien, M. Shearer est professeur titulaire de la chaire Challis de droit international à l'Université de Sydney. Il a eu une brillante carrière aussi bien dans le domaine universitaire que diplomatique. Il a occupé des postes aux Universités d'Adelaide et de New South Wales et est professeur invité dans plusieurs universités du monde entier. Il a été notamment titulaire de la chaire Charles H. Stockton de droit international au Collège de guerre naval des Etats-Unis à Rhode Island de 2000 à 2001. Il était conseiller spécial en droit international auprès du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce extérieur et a fait partie de la délégation australienne à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux réunions des Etats Parties à la Convention sur le droit de la mer. Il a été membre de l'Institut international de droit humanitaire de San Remo depuis 1983 et du Groupe d'arbitres de la Cour permanente d'arbitrage à la Haye depuis 1986. M. Shearer a été membre de la Commission de la neutralité maritime de l'Association de droit international (1990 à 1998). Il est aussi co-rapporteur du comité de l'Association de droit international sur le droit international dans les juridictions nationales et est membre

(à suivre)

du Comité des droits de l'homme des Nations Unies. En 1999, le professeur Shearer a occupé les fonctions de juge *ad hoc* dans les *Affaires du thon à nageoire bleue (Nouvelle-Zélande c. Japon; Australie c. Japon), mesures conservatoires*. M. Shearer a publié notamment *O'Connell's International Law of the Sea*, Editor, (1982, 1984) et *Starke's International Law* (1994).

NOTE POUR LA PRESSE

1. Les représentants de la presse, qui souhaitent assister aux audiences publiques, sont priés de se faire enregistrer auprès du service de presse.
2. Des photos pourront être prises à l'ouverture de l'audience, pendant les premières minutes de celle-ci et quelques minutes avant la fin. Les prises de vues destinées à la télévision sont autorisées durant l'audience; les équipes de télévision sont priées de prévenir en temps utile le service de presse.
3. Les téléphones portables et les beepers sont autorisés dans la salle d'audience, à condition qu'ils soient éteints ou mis en mode silencieux.
4. Les comptes rendus des audiences publiques seront publiés tous les jours sur le site Internet du Tribunal (www.tiddm.org et www.itlos.org).

Les précédents communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tiddm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Pope : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245/245, adresse électronique : press@itlos.org

* * *